



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 189

30/09/2024

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Situation financière préoccupante des Ehpad : suite**

Lors d'une conférence de presse, le 3 septembre, essentiellement consacrée à la crise des urgences, la Fédération hospitalière de France (FHF) est revenue également sur la situation grave du médico-social, en appelant à « *un plan de sauvetage* ». Une enquête de la FHF avait établi que près de 85 % des Ehpad publics étaient en déficit en 2023, pour une dette cumulée de 1,3 milliard d'euros (Md€) (voir Agenda N°188). En 2024, il a été observé que les trois sections tarifaires des Ehpad ont augmenté : + 4,3 % pour les soins, + 3,2 % pour l'hébergement et seulement + 2,4 % pour la dépendance. Sur ces deux derniers tarifs, la FHF regrette l'écart d'1 à 10 qui existe entre les départements.

Concernant l'objectif global de dépenses (OGD) médico-social, la FHF demande pour 2025 une **augmentation de 8 % pour le sous-objectif « ESMS-PA »**. Ce chiffre élevé permettrait d'honorer l'engagement présidentiel de 50 000 créations d'emplois dans le secteur d'ici 2030.

Enfin, la FHF réclame la publication des derniers décrets d'application de la loi Bien vieillir (notamment sur la modulation des tarifs des Ehpad). Quant à l'expérimentation de la fusion des forfaits soins et dépendance, pour laquelle 23 départements se sont portés candidats, un décret est toujours attendu.

- **Taux directeur et valeurs du point Gir : Réflexion**

Les premières valeurs des points Gir commencent à être connues. Voici un petit rappel pour vous situer et pour expliquer une partie des déficits des Ehpad :

Smic en 2018 : 1 498.47

Smic en 2024 : 1 766.92

% evol = +17.91% et cela ne tient pas compte de l'inflation qui cumulé est de 17% (avec 1.9% en estimation 2024)

Avons-nous pour autant connu des hausses de 17% sur la période 2018 à 2024 de nos valeurs du points ?

Sachant que cette hausse ne prend pas en compte les explosions des comptes énergétiques, alimentaires et salariales (Ségur, PGA et plein d'autres choses),

A vos calculettes

- **Conseil de l'Age et fusion des sections dépendance-soin**

Le Conseil de l'âge a émis un avis globalement favorable, sous plusieurs réserves, sur le projet de décret relatif aux dispositions financières applicables aux Ehpad qui participeront à l'expérimentation de la fusion des forfaits "soins" et "dépendance". En effet, le projet de décret en Conseil d'État « *relatif aux dispositions financières applicables aux établissements* » a été présenté au Conseil de l'âge du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), si ce dernier se montre « *globalement favorable* » au texte, il souligne quelques points de vigilance.

La nouvelle tarification permettra « *une simplification des modalités de financement* » et apportera « *plus d'équité* » dans les financements, « *tant pour les établissements d'un même département (mais pas forcément d'une même région) que pour les résidents assurés sociaux (participation forfaitaire fixée au niveau national)* », souligne le Conseil de l'âge. Toutefois, il s'interroge sur « *le rythme très lent de montée en charge de la réforme* » – 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 – et suggère d'augmenter le nombre de départements expérimentateurs, pour atteindre « *au moins* » la moitié des départements.

Concrètement, les établissements (Ehpad, mais également petites unités de vie et unités de soins de longue durée) des départements expérimentateurs passeront d'un financement en trois parties (hébergement, dépendance et soins) à un « **financement binaire** ».

Celui-ci reposera, d'une part, sur un « *forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie* », de la compétence des ARS et incluant une « *participation financière forfaitaire des résidents* » et, d'autre part, sur un tarif (ou plusieurs) relatif aux prestations d'hébergement.

Le forfait global unique résultera principalement de 2 équations tarifaires, relatives aux soins et à l'autonomie (ex-dépendance). Selon le Conseil de l'âge, les modalités de calcul de l'équation relative aux soins « *seront proches de celles actuellement en vigueur* ». **Une nouveauté toutefois : cette valeur sera fixée par le directeur général de l'ARS (et non plus par le département).**

Or, « *il n'est pas indiqué dans le projet de décret si cette valeur sera régionale, et donc identique pour l'ensemble des établissements quand plusieurs départements de la même région entreront dans l'expérimentation, ou départementale* », souligne le Conseil de l'âge.

Pourquoi ces deux équations n'ont-elles pas été fusionnées, pour plus de simplicité ? La DGCS a avancé deux raisons : La 1^{ère} est liée à la grande variation des valeurs des points GIR entre collectivités (en 2024, elle va « *de 7,14 € pour la Corrèze à 11,80 € pour la Guyane* »). Pour la réduire, une « *convergence à la hausse des valeurs les plus basses* », sur 4 ans, « *est envisagée* ». Selon le Conseil de l'âge, il s'agirait d'une convergence « *régionale* ». 2^{ème} raison : « *pour les établissements soumis au régime de la TVA, le régime fiscal applicable aux prestations de "soins" et aux prestations relatives à la "dépendance" diffère* ». La distinction doit donc être maintenue « *afin de conserver une neutralité en matière fiscale* ».

Le Conseil de l'âge s'inquiète d'un autre point du projet de décret : la possibilité de moduler à la baisse « *non seulement les financements complémentaires, mais aussi le forfait global unique si les objectifs du CPOM ne sont pas atteints* ».

S'agissant de la participation financière des résidents aux « *frais d'entretien de l'autonomie* », le projet de décret précise que son montant et son évolution seront fixés par arrêtés ministériels

« *Malgré ces simplifications, le nouveau système de financement des Ehpad, PUV et USLD qui découlera de l'expérimentation restera complexe* », estime le Conseil de l'âge. « *Par ailleurs, il ne résoudra pas à lui seul la problématique de la capacité des Ehpad à répondre aux besoins des résidents* ».

L'instance salue toutefois les « *financements complémentaires (21 M€ pour les établissements expérimentateurs sur trois ans)* », qui seront alloués aux actions de prévention (lutte contre la dénutrition...).

Mais tout cela est-ce suffisant face à la crise actuelle de notre secteur ?

- **ANAP devrait proposer une offre d'accompagnement des Ehpad en difficultés**

L'ANAP va expérimenter d'ici fin 2024 des dispositifs pour accompagner des Ehpad en difficultés de fonctionnement, qu'elle souhaite généraliser en 2025. Un dispositif est expérimenté dans le Grand Est pour aider les ARS et les conseils départementaux à assurer un pilotage plus fin des Ehpad et d'autres tests portent aussi sur 1 à 5 journées d'accompagnement en Corse et dans la Manche, au total un test sur une quarantaine d'Ehpad.

Afin d'améliorer la performance interne, l'Anap regarde le fonctionnement des ressources humaines, les projets d'investissement, la qualité de l'accompagnement, l'application ou pas de tarifs différenciés ainsi que les règles de facturation.

En complément, l'ANAP est en train de préparer à la demande de la DGCS une offre d'accompagnement à compter de 2025 pour les Ehpad publics, pour qu'ils s'engagent dans ces grands chantiers de regroupement".

- **La Seine-Saint-Denis débloque une aide financière pour ses Ehpad**

Face à la situation « *alarmante* » à laquelle font face Ehpad, le département de la Seine-Saint-Denis (93) a voté une aide exceptionnelle de 2,6 millions d'euros (M€) pour soutenir les 17 Ehpad publics et associatifs de son territoire. Sur cette enveloppe, 1,4 M€ (soit 55 % de la subvention) sont destinés aux établissements publics et 1,2 M€ (45 %) au secteur associatif.

A quand d'autres bonnes nouvelles locales ?

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Création d'un outil « le Violentomètre » par l'Ehpad Les Jardins de Médicis**

Les équipes de l'Ehpad ont réfléchi plus spécifiquement à la création d'un outil qui permettrait de mieux détecter la maltraitance des professionnels envers les résidents. Pendant un an, au cours d'une dizaine de réunions, une équipe pluridisciplinaire (infirmières, médecins, aides-soignants...) a mûri ce projet. Comme pour les violences faites aux femmes, ce violentomètre est composé d'items, divisés en 3 échelles: le seuil de "bienveillance" (en vert); le seuil de "vigilance/négligence" (en orange) et celui de "maltraitance" (en rouge). Parmi ces différents items, on retrouve aussi: "Je suis libre de décider ce qui est bon pour moi" ou encore, dans la zone de négligence/vigilance, "Vous prenez des décisions à ma place ». Enfin, sont considérés comme de la maltraitance, les items suivants: "Vous ne respectez pas mon rythme et mes habitudes de vie. .

Cet outil « le violentomètre » a été mis en ligne (voir lien dans le titre) pour que d'autres professionnels se l'accaparent et le retravaillent en fonction des réalités de leurs structures".

Ce « violentomètre » a été diffusé aux résidents et aux familles pour qu'ils sachent à partir de quand ils peuvent dire qu'ils ne sont pas bien pris en charge".

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Le BABA de l'évaluation : site HAS**

Vous allez bientôt devoir lancer une évaluation, tous les documents importants à connaître sont dans ce lien et tout cela a été placé sur notre site internet dans la nouvelle rubrique « bibliothèque ».

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Rapport de la commission des affaires sociales du Sénat sur la situation des Ehpad**

La mission de contrôle sur la situation des Ehpad a rendu ses conclusions ce 25 septembre (au total 19 propositions. Dans ce document, les sénatrices rappellent le constat d'"Ehpad dans "une situation financière très dégradée" avec "des Ehpad massivement déficitaires", des "taux d'occupation en berne", des crises successives, le Covid-19 et l'affaire Orpea, une "crise de confiance", l'inflation, des "revalorisations mal compensées" du Ségur, des "revalorisations insuffisantes du tarif hébergement", d'"importantes difficultés de recrutement et de fidélisation"...

Il faut, assurent les sénatrices, "doter la branche autonomie" d'un financement "à hauteur des besoins". Parmi les pistes, le rapport évoque "la proposition de créer une 2e journée de solidarité", mais nous trouvons également la hausse des recettes de la CSG, ou "une redéfinition des modalités de calcul de l'imposition sur les successions".

Par ailleurs, les rapporteuses estiment dans leur rapport que "la généralisation d'une solution assurantielle semble incontournable afin de solvabiliser la demande".

Enfin, sur les Ehpad, les sénatrices souhaitent revoir le modèle de tarification. Parmi les pistes : Détermination d'une valeur nationale de convergence du point GIR, intégration dans le périmètre des sections soins et dépendance des dépenses aujourd'hui financées par la section hébergement, simplification des coupes PATHOS, et généralisation du tarif global avec leur indexation sur l'inflation.

Des mesures RH ont également été proposées comme "homogénéiser les conditions d'accès aux emplois de soignant entre les fonctions publiques hospitalière et territoriale", "reconnaître et encadrer le statut d'infirmier diplômé d'Etat coordonnateur en Ehpad", et "fixer, dans une loi de programmation, une cible globale de ratio d'encadrement de 0.80 !

En matière architecturale, elles conseillent de prévoir "une taille minimale de chambre de 26 m²" contre 20 à aujourd'hui.

A suivre, ce qui est sûr c'est que le modèle des Ehpad doit être revu en profondeur que ce soit en fonctionnement et en mode de tarification.

ACTUALITES DU CABINET

Le cabinet est enfin certifié Qualiopi et nous allons relancer les formations dans les prochaines semaines :

Au programme :

- Analyse financière : mode d'emploi (novembre-décembre 2024 : 2 jours)
- Réussir son PPI et s'assurer de la faisabilité d'une opération de restructuration ou de création
- Appréhender son évaluation avec sérénité en maîtrisant le référentiel Synaé
- Remplir avec efficacité son ERRD (février-mars 2025) : Tableaux de bords à créer, stratégie à développer...
- EPRD en période contrainte : Comment l'optimiser (aide à l'élaboration, à la compréhension) pour élaborer un diagnostic fiable (mai 2025)
- Et d'autres à venir

Dès maintenant, si vous êtes intéressés faites-vous connaître pour prendre les renseignements à cyril@cyrildechegne.fr

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **ANAP propose des pistes sur la marque employeur**

Afin d'aider les ESMS à attirer et fidéliser les professionnels, publie de nouvelles ressources. Parmi les leviers pouvant être mobilisés « au service de la marque employeur des établissements », elle met notamment en avant la « semaine en 4 jours ». Ce mode d'organisation « répond en partie aux attentes des jeunes générations » et est déployable, dès à présent, dans de nombreuses structures.

L'Anap encourage par ailleurs le développement du processus de « gestion des emplois et des parcours professionnels » (GEPP). Celui-ci permet d'anticiper les besoins en ressources humaines (RH) de l'établissement à court et moyen termes, ainsi que de faciliter les parcours des professionnels. La démarche « vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux évolutions de la prise en charge » des personnes accompagnées.

Des fiches pratiques en détaillent plusieurs aspects. Celles-ci portent sur la réussite des entretiens professionnels et la construction d'un partenariat avec l'opérateur de compétences (Opco/Opca). L'Anap propose également une trame de fiche de poste et un guide pour interpréter la pyramide des âges dans le cadre de l'élaboration de la stratégie RH.

COUP DE POUCE

- **Recherche alternance septembre 2025**

Parce que préparer c'est rendre les choses plus faciles, je vous fais passer la demande d'une connaissance :

*« Actuellement étudiante en école de commerce à AMOS Toulouse (Master 2), je suis à la **recherche d'une alternance (poste de direction adjointe) pour d'entrer dans une nouvelle formation en Septembre 2025**. Cette dernière permettra d'obtenir un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale « CAFDES ».*

Si ce profil vous intéresse, merci de revenir vers moi, je vous ferai suivre CV + lettre de motivation.

- **Directeurs (trices) en devenir**

Intervenant en Mastère Spécialisé « Structures Sanitaires et Sociales » à la TBS de Toulouse, des futurs directeurs (trices) viennent d'obtenir leur diplôme. Si vous êtes intéressés et en fonction des lieux géographiques » et de vos besoins, je peux vous mettre en relation.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Rapport : des pistes pour penser le domicile demain**

L'Anap et le « think tank » Matières grises présentent un rapport pour faire du virage domiciliaire une réalité. Modernisation des résidences autonomie, élargissement de "Ma prime adapt", permanence de soins la nuit ou généralisation de l'hospitalisation à domicile figurent parmi les propositions.

A ce jour, « Notre pays a en réalité fait le choix de l'Ehpad. Avec 21 % des 85 ans et plus hébergés en établissement, la France a un des taux d'institutionnalisation les plus élevés d'Europe ». Dans le scénario le plus fréquent, la personne continue à habiter le domicile dans lequel elle a vécu toute sa vie ou une grande partie. Mais celui-ci n'est pas toujours adapté aux personnes vieillissantes. Près de 10 000 morts sont enregistrées chaque année à cause de chutes. Il existe depuis le 1er janvier 2024 « Ma prime adapt », une aide financière de l'État pour adapter le logement à la perte d'autonomie. Mais le dispositif est peu connu et la question se pose également de savoir si cette prime ne pourrait pas concerner davantage de personnes âgées en faisant sauter la condition de faibles ressources. Mais parfois le logement historique est trop grand, trop dangereux ou trop isolé. Il faut souvent trouver une solution dans une structure collective : une résidence autonomie (99 000 personnes y vivent), une résidence services seniors (70 000 personnes), ou une formule d'habitat inclusif ou intergénérationnel. Les résidences autonomie ont l'avantage d'être accessibles financièrement, mais souffrent trop souvent de vétusté. Les résidences services seniors (RSS) ont plutôt la cote car elles répondent bien aux besoins des personnes qui veulent habiter en cœur de ville et bénéficier de services très divers. Mais leur coût ne les rend pas accessibles à tous. Aussi divers opérateurs non travaillent à mettre en place des RSS à vocation sociale en mobilisant des financements, comme le prêt locatif social (PLS) ou le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Pour que les personnes vulnérables aient la possibilité de rester chez elles, il faudrait développer des services à domicile de nuit et les rendre accessibles financièrement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Par ailleurs, il convient d'avoir « *le réflexe hospitalisation à domicile* ». Mais les équipes d'HAD sont-elles en capacité d'absorber de nouvelles demandes ? Enfin, on notera également un point spécial sur la gestion des médicaments à domicile. Un problème de santé publique responsable de 130 000 hospitalisations et 7 500 décès par an de personnes de plus de 65 ans. Plusieurs pistes sont avancées pour s'attaquer à ce fléau, dont l'organisation de visites à domicile pour contrôler les pratiques.

A suivre

AGENDA NATIONAL

- **[18e Congrès national de l'animation et de l'accompagnement en gérontologie du 26 au 27 novembre 2024 au Futuroscope](#)**

Cette année, le Congrès national de l'animation et de l'accompagnement en gérontologie (Cnaag) inaugure un nouveau format. La 1ère journée sera centrée sur les animateurs sur le thème "Intergénération et transmission". La 2nde journée, sur le même thème, accueillera les autres acteurs de l'animation (directeurs, soignants, professionnels de la gérontologie, responsables et professionnels de l'enfance et de la jeunesse).

AGENDA OCCITANIE

- **[AGE 3 et Handicap le 28 novembre à Labège \(31\)](#)**

Pourtant, et bien que considéré comme un risque, le rejet des Ehpad représente peut-être une opportunité. C'est en tous cas le thème que nous vous proposons pour cette année 2024. Poser les bases d'un modèle différent pour accueillir et prendre soin, redonner du sens et de l'attractivité, transformer un risque en opportunité.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)